



PALESTINE

Stop à l'occupation Sanctions contre Israël

Association France Palestine Solidarité (AFPS) - 21 ter Rue Voltaire 75011 Paris
Mail : afps@france-palestine.org - Site : www.france-palestine.org
Tél. : 01 43 72 15 79 - Fax. : 01 43 72 07 25

Le 5 juin, George W. Bush est reçu par le Président de la République française, alors même que se poursuit en Irak une guerre d'occupation avec son cortège de violations des droits, en toute impunité. Une guerre menée au mépris des peuples, du droit, des institutions communes, à commencer par les Nations unies.

C'est cette même logique que poursuivent le gouvernement et l'armée israéliens en Palestine occupée.

Après la réoccupation de tous les territoires palestiniens, Ariel Sharon présente comme un pas vers la paix un hypothétique retrait partiel de la bande de Gaza. Une paix préparée par un réseau de murs d'annexion, condamnant des populations entières à la prison à ciel ouvert dans des ghettos.

A nouveau, après les crimes de guerre à Rafah, ce sont les assassinats de civils, les couvre-feux, les chars, de nouvelles destructions et arrestations de masse à Tulkarem, Naplouse, Jénine, Qalqilyia, Bethléhem, Hébron.

Pour le gouvernement israélien, il s'agit de se retirer d'une partie de la bande de Gaza, après y avoir semé désolation et chaos, **pour mieux annexer la Cisjordanie. En toute impunité.** Avec le soutien de Washington à Tel-Aviv. Un soutien politique, diplomatique, économique, financier, militaire.

George W. Bush a osé déclarer de facto caduc le droit international en Palestine, il a annoncé qu'il n'y aura pas de retour aux lignes de 1967, a avalisé le maintien des principales colonies israéliennes, a rejeté toute perspective de retour des réfugiés palestiniens.

La France, qui a su dire avec fermeté son refus de la guerre en Irak, ne peut recevoir dans ces conditions George W. Bush. Elle doit défendre résolument une paix au Proche et au Moyen Orient fondée sur le droit international.

L'Europe peut et doit prendre ses responsabilités.

L'Union européenne ne peut se contenter de condamnations verbales de la terreur d'Etat israélienne.

La France doit agir au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies comme auprès de ses partenaires européens pour obtenir :

- l'envoi d'urgence d'une force de protection internationale ou européenne du peuple palestinien. C'est une obligation liée à la Quatrième Convention de Genève,
- le respect des recommandations du Parlement européen réclamant la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël tant qu'Israël ne respecte pas le droit, les droits humains, ses obligations et ses engagements. S'y refuser serait à la fois se rendre complice des crimes de guerre israéliens et donner un mauvais signal aux citoyens européens à la veille des élections sur le fonctionnement de la démocratie,
- la tenue d'une conférence internationale pour la paix au Proche Orient fondée sur le droit international et avec toutes les parties concernées.

La France doit :

- interrompre sa coopération scientifique technique et militaire avec Israël tant que cet Etat continue à violer le droit,
- suspendre les recommandations du « groupe de haut niveau » France-Israël « dont le but est de relancer, à tous les niveaux et dans tous les champs, la coopération entre les deux pays »,
- interdire la venue de 32 entreprises israéliennes d'armement prévue au salon militaire Eurosatory de juin 2004.

SOS-PALESTINE

URGENCE GAZA - RAFAH

L'AFPS a envoyé d'urgence plus de 12.000 euro aux associations palestiniennes, suite aux destructions, à la situation sanitaire et sociale catastrophique. Participez à la solidarité avec les habitants de Gaza et Rafah. Envoyez vos dons : à l'ordre de : AFPS Association France-Palestine Solidarité - Mention «**SOS Palestine - GAZA**» - CCP 34 521 83 N La Source.